

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 1^{er} MARS2002**

Délibération n°22-05 Cession de matériel AIR START UNIT

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,
VU la délibération du conseil Syndical n°20-02 en date du 27janvier 2020 relative à la création de la régie d'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne-Loire
Vu l'avis du conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation de l'Aéroport de St Etienne Loire du 8 février 2022

Présents : Mesdames Irène BREUIL, Nadia SEMACHE
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY, Pierrick COURBON, Sylvain DARDOUILLER, Jordan DA SILVA, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Luc FRANCOIS, Georges HALLARY, Jérémie LACROIX, Eric LARDON, Pierre LARDON, Yves PARTRAT, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE

Pouvoirs : Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON

Excusés : Monsieur Jean-Pierre TAITE

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

L'aéroport est propriétaire d'un équipement appelé « Air Start Unit » ASU pour permettre de pallier aux pannes des moteurs APU des avions.

Au regard de la réglementation française et européenne, l'équipement ASU acheté en 2017 devrait détenir 2 certificat CE, un pour la partie compresseur/châssis et un pour la cuve sous pression. Or un seul certificat CE générique a été délivré à l'aéroport lors de l'achat

Suite aux contrôles techniques réglementaires, l'organisme de contrôle DEKRA a conclu qu'en l'état l'appareil est non conforme et ne peut pas être utilisé.

Considérant l'erreur manifeste de la société ayant vendu ce matériel en France, le fabricant de l'équipement **TLD EUROPE** a proposé de reprendre l'équipement au prix d'acquisition en 2017 soit 46 820€HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **D'approuver la cession de l'équipement Air Start Unit à TLD EUROPE 560 avenue Régis Ramage Isoparc 3 CS 70116 37250 SORIGNY au prix de 46 820€HT**

A Saint-Etienne, le 1^{er} mars 2022,

Monsieur Gaël PERDRIAU

Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de
Saint-Etienne Loire

Nombre de votants : 20 Représentant 97.75 % des voix
Suffrages exprimés : 20 Représentant 97.75 % des voix
Vote POUR : 20 Représentant 97.75 % des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

